

FICHE 3.1 : GUIDE D'ANTICIPATION

Est-ce que les affirmations suivantes sont vraies ou fausses au Canada ?

Énoncé	Vrai/Faux
Si vous avez 16 ans ou plus et que vous êtes de citoyenneté canadienne vous pouvez voter lors d'une élection.	
Vous pouvez prendre contact avec votre gouvernement dans la langue de votre choix. Le gouvernement doit être capable de communiquer avec vous.	
Vous pouvez dire ce que vous voulez, même si c'est irrespectueux.	
Vous pouvez déménager dans n'importe quelle province ou territoire pour un nouvel emploi ou une meilleure vie.	
Si vous avez commis un crime, vous allez devoir attendre très longtemps avant votre procès.	
C'est possible que vous n'obteniez pas un emploi à cause de votre religion.	
Vous avez le droit de vous joindre à une marche, de brandir une pancarte et de manifester bruyamment pour une cause qui vous tient à cœur.	
Vous avez le droit d'aller à l'école que vous voulez, peu importe la langue dont vous parlez et celle de l'école.	
Les médias peuvent couvrir n'importe quelle nouvelle au Canada.	
Vous serez considérée/considéré comme innocente/innocent si vous êtes accusée/accusé d'un crime.	